

Faits marquants de la CdP 16 à la CLD : Jeudi 12 décembre 2024

L'avant-dernier jour d'une Conférence des Parties (CdP) est toujours chargé d'anxiété et d'épuisement. La CdP 16 à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) n'a pas fait exception. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) a achevé ses travaux et s'est réuni en séance plénière l'après-midi pour adopter ses huit décisions et les transmettre à la plénière de la CdP.

Les progrès ont été beaucoup plus lents dans les groupes de contact du Comité de la science et de la technologie (CST) et du Comité d'ensemble (CoW). Malgré les nouvelles « règles d'engagement » distribuées par le Bureau de la CdP aux groupes de contact, visant à accélérer le rythme des négociations, les groupes ont progressé très lentement au cours de la journée.

Peu avant 18h, le groupe de contact du CoW s'est divisé en deux : l'un pour examiner le projet de décision sur la sécheresse et l'autre pour finaliser tous les autres projets de décision restants. Le CST est revenu à ses projets de décision définitifs et a achevé ses travaux. L'espoir était que tous les travaux pourraient être achevés jeudi soir pour permettre au CST et aux plénières de clôture du CoW de se réunir vendredi pour approuver toutes les décisions et les transmettre à la CdP pour leur adoption finale.

Groupes de contact

CoW : Le groupe de contact a repris l'examen du point sur le **renforcement de la mise en œuvre de la Convention et de son cadre stratégique 2018-2030**. Au cours de la discussion, beaucoup ont posé des questions sur les aspects opérationnels, le Secrétariat soulignant que le texte a été élaboré sur la base des résultats du groupe de travail intergouvernemental (GTI), et qu'il visait à combler les lacunes opérationnelles. Au cours des débats sur les alinéas du préambule, celui sur la mobilisation des ressources a suscité de longs débats.

Au sujet des libellés opérationnels, les délégués ont approuvé un paragraphe sur l'intégration de la mise en œuvre de la CLD dans les politiques, la planification et les systèmes budgétaires nationaux, ainsi qu'un paragraphe demandant au Secrétaire exécutif, et invitant les organisations régionales et internationales compétentes, à soutenir le renforcement des capacités des points focaux nationaux, des correspondants scientifiques et technologiques (CST) et de « leurs bureaux ».

En demandant au Secrétariat d'établir une liste générique des principales tâches incombant les points focaux nationaux et les CST, les Parties sont convenues que le Secrétariat aiderait plutôt les efforts nationaux visant à coordonner et à partager efficacement les informations sur la Convention aux niveaux national et local pour appuyer la mise en œuvre. Les Parties ont également eu du mal à trouver un accord sur le libellé appelant le Secrétariat, le Mécanisme mondial (MM), les Parties et d'autres acteurs à aider à ce travail, en soulignant le risque de ressources limitées et la nécessité d'être réaliste concernant ce que certaines Parties peuvent accomplir.

En ce qui concerne la définition et la promotion de l'utilisation d'approches et de pratiques pour des bénéfices environnementaux et socio-économiques, certaines Parties ont exprimé leur désaccord avec la référence aux solutions fondées sur la nature,

leur préférant les « approches fondées sur les écosystèmes ». L'expression « pratiques agricoles régénératrices » a également suscité des réserves, certains suggérant de la remplacer par « durables », ce qui, selon d'autres, n'était pas la même chose.

De longues discussions ont suivi sur le maintien d'un paragraphe encourageant les Parties catégorisées comme « non affectées » à renforcer leur mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique 2018-2030, y compris par la fixation d'objectifs volontaires de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). On s'est beaucoup demandé s'il s'agissait d'un élargissement du mandat de la Convention et s'il était opportun d'inclure ce libellé dans la décision. En fin de compte, il est resté un texte entre crochets notant qu'une partie importante de la dégradation des terres se produit au-delà des zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

Les délégués sont finalement convenus de demander au Secrétariat de lancer une discussion approfondie entre Parties sur la meilleure façon de réaffirmer le rôle mondial de la Convention dans l'approfondissement des engagements « politiques » et de la coopération pour lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse (DDTS). Les Parties sont également convenues que le Secrétariat présenterait des recommandations découlant de ce processus à la CdP 17.

Au sujet du lancement de l'élaboration du prochain cadre stratégique, les délégués sont convenus d'examiner la nécessité d'établir des objectifs et des cibles. Ils sont également convenus de réserver l'emplacement d'une série de paragraphes que les délégués avaient précédemment décidé de négocier au titre des points pertinents de l'ordre du jour. La finalisation du projet de décision est en attente de ces textes, ainsi que des discussions en cours sur l'opportunité de faire référence aux pratiques agricoles « régénératrices ».

Les Parties ont ensuite enchaîné sur le projet de texte relatif aux **pâturages**. À la suite de discussions sur, entre autres, la référence à l'importance des pâturages pour les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, la nécessité d'améliorer la sécurité des droits fonciers dans les pâturages, et l'élaboration d'initiatives pour une gestion durable des pâturages, les Parties ont achevé le texte.

Dès 21h, le groupe de contact a prévu de poursuivre avec les projets de décisions relatifs au secteur privé, au programme de travail de la CdP 17, au genre, aux synergies et aux Organisations de la société civile (OSC).

En ce qui concerne le projet de décision sur la **sécheresse**, un groupe informel ayant passé plusieurs jours à rédiger un texte l'a présenté dans la soirée au groupe de contact du CoW sur la sécheresse. Le deuxième paragraphe était mis de côté et qualifié de « sensible » car il faisait référence à la nature de l'instrument politique, qui n'a pas encore été convenue : soit négocier un « cadre », soit un « protocole ». Le groupe de contact a examiné et approuvé un petit nombre de paragraphes. Toutefois, la majorité des paragraphes ont donné lieu à de nouveaux amendements, qui ont donné lieu à de longs débats sur la question de savoir si le texte convenu dans d'autres projets de décision peut être reproduit ou si la sécheresse doit être considérée comme une « décision spéciale » exigeant une formulation plus ambitieuse. Les

discussions se sont poursuivies dans la nuit, donnant parfois lieu à des débats houleux, mais avec beaucoup de délégués s'efforçant de trouver un texte de compromis.

Groupe conjoint CRIC/CST : Le groupe de contact a achevé les négociations sur le projet de décision relatif à l'amélioration des procédures de **communication des informations**, de la qualité et du format des rapports. Un délégué a rendu compte des progrès accomplis au sein d'un groupe informel qui avait examiné la question de l'établissement et de la préparation du mandat d'un groupe spécial d'experts chargé de mener des travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'après-2030 et du cadre de suivi correspondant. Le groupe a décidé de transmettre le projet de décision avec tous ses amendements à la plénière conjointe du CRIC et du CST.

CST : Le groupe de contact du CST s'est réuni dans la matinée pour conclure les négociations informelles sur le projet de décision relatif au **programme de travail de l'Interface science-politique (IPS)** pour l'exercice biennal 2025-2026. Le texte a été adopté rapidement suite au rappel du Secrétariat précisant qu'il s'agit d'un texte standard utilisé lors de toutes les CdP précédentes. Les délégués ont approuvé le texte.

Le CST a ensuite repris ses délibérations sur le projet de décision relatif au **partage des connaissances, au transfert de technologies et à l'innovation**. Un délégué a proposé un nouveau paragraphe invitant les Parties à étudier les avantages, les coûts et les procédures de la tenue des sessions du CST en parallèle ou immédiatement après les réunions intersessions du CRIC. En raison d'une vive opposition, le paragraphe proposé a été supprimé. Le projet de document a ensuite été approuvé et transmis au CST.

Les délégués ont ouvert la discussion sur un nouveau projet de décision relatif à la prévention, la réduction et l'inversion de la dégradation des terres et des sols **sur les terres agricoles**. Après avoir d'abord tenté de s'entendre sur les alinéas du préambule, les délégués sont convenus de « stationner » plusieurs alinéas car de nombreux amendements et plusieurs nouveaux alinéas n'ont pas pu trouver d'accord. Les avis divergeaient sur l'examen des pratiques agricoles qui contribuent à la dégradation et de celles qui contribuent à trouver des solutions. Les délégués ont besoin de plus de temps pour examiner les paragraphes relatifs aux changements climatiques, à l'agriculture comme facteur de dégradation, et au rôle des agriculteurs et des petits exploitants.

Concernant le texte opérationnel, les délégués ont fait des progrès constants sur plusieurs sections, notamment : l'amélioration de la santé des terres agricoles et des sols; la gestion intégrée des ressources en eau dans l'agriculture; et la promotion d'une gouvernance responsable et de systèmes durables de cultures diversifiées favorables à la sécurité alimentaire et la nutrition. Après une courte pause et la finalisation du préambule, les délégués ont pu s'entendre sur un libellé opératif concernant l'investissement dans le développement de solutions et de partenariats durables et innovants fondés sur la science. Le projet de décision approuvé a été transmis au CST.

Plénière du CRIC

A sa dernière réunion, le Président du Comité, Mirko Knežević (Monténégro), a présenté huit projets de décision que le Comité a adoptés.

Le Monténégro, au nom des pays visés à l'ANNEXE V, a dit apprécier l'élargissement des frontières habituelles de la Convention au cours de cette CdP 16 ainsi que le travail accompli par la famille de la CLD pour renforcer la visibilité de la Convention. Il a toutefois noté que de nombreux défis subsistent, notamment la nécessité d'élargir le mandat de la Convention au-delà des zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

L'Angola, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a salué les résultats de la session. Il a mis en exergue les efforts que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale déployait pour renforcer les capacités afin de promouvoir la mise en œuvre de la Convention, en appelant toutefois à l'élaboration d'une stratégie globale.

L'Équateur, au nom du GROUPE AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (GRULAC), a exprimé sa reconnaissance pour les contributions du MM à l'analyse des flux financiers et a demandé au MM de continuer à faciliter l'accès des Parties aux ressources financières. Ce groupe a appuyé l'offre du Panama d'accueillir la CRIC-23, notant qu'elle reflète son engagement envers

la coopération scientifique et technique, la mobilisation des ressources et le développement des capacités stratégiques.

Le Guatemala, soutenant le GRULAC, a souligné la nécessité : d'atténuer les effets de la sécheresse et de renforcer la résilience des communautés; de flux financiers soutenus par le MM pour élargir la mise en œuvre; de partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales; et d'une plus grande synergie avec les Conventions de Rio.

Les OSC ont appelé la CLD à améliorer : les données ventilées concernant les impacts de la DDTs; les approches participatives qui incluent les femmes; les projets de restauration des terres menés par les communautés et les autorités locales; l'alignement des travaux du CRIC sur les programmes et cadres mondiaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité; et la promotion de la collaboration Sud-Sud dans le partage des outils.

Adoption du rapport du CRIC : Les Parties ont approuvé le rapport du CRIC sans émettre de commentaires.

Élection des membres du Bureau autres que la Présidence : Le Comité a approuvé l'élection des vice-présidents pour ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions : Charles Lange (Kenya), Xiaoxia Jia (Chine) et Pablo Hernán Viegas Aurelio (Argentine).

Le président Mirko Knežević a clos la 22e session du CRIC à 17h27.

Dans les couloirs

Au moment de consulter le programme pour la journée de jeudi, les délégués ont été surpris de ne trouver qu'une session de trois heures pour le groupe de contact du CoW prévue le matin, et une plénière de clôture du CST l'après-midi. Ainsi, lorsque le groupe de contact conjoint CRIC-CST a essayé de se réunir à 10h, peu de délégués étaient présents. Lorsqu'ils ont enfin commencé à affluer dans la salle, on a entendu une déléguée aux yeux hagards se plaindre qu'elle « ne se souvenait même pas du titre de la décision conjointe, et encore moins de ce qu'elle est censée accomplir ».

Il est clair que les groupes de contact ont encore du travail devant eux. C'était particulièrement le cas du CoW qui, en fin d'après-midi, comptait encore très peu de projets de décision prêts à être soumis à la plénière, et plusieurs projets qui n'avaient même pas encore fait l'objet d'une première lecture. Malgré le sévère rappel à l'ordre matinal du Président intimant les délégués à ne tarder qu'une heure par décision, les Parties ont passé près de neuf heures à discuter d'une seule décision. Comme l'a noté un délégué, « à moins d'accélérer le rythme, nous aurons un certain nombre de bonnes décisions qui n'auront même pas été examinées ».

Les délégués se tournaient sans cesse vers les écrans pour confirmer les reports des séances plénières du CRIC et du CST, d'abord à 16h, puis à 16h30, la plénière du CST étant quant à elle complètement reportée. Un participant a exprimé son « soulagement » lorsque le groupe de contact du CRIC a terminé ses travaux dans la matinée, en indiquant que les « résultats sont bons ». Mais cela n'a pas été aussi facile au sein du groupe de contact du CST, qui s'est pris à débattre d'un projet de décision soumis par les États-Unis sur les terres agricoles. En quittant ces pourparlers denses et hautement techniques pour prendre un instant de repos, un participant a dit que les terres agricoles sont le nœud du problème de la DDTs « qui nous met à genoux », mais qui est aussi « le dénominateur commun » entre les Conventions de Rio.

Pendant ce temps, le CoW continuait d'avancer, passant parfois plus d'une heure sur un seul paragraphe. Lors d'une pause où il a été dit aux Parties de « faire le plein car la nuit sera longue », une personne a plaisanté : « Peut-être les délégués ont-ils mal compris la règle d'une heure par décision, et pensent qu'il s'agit d'une heure par paragraphe ». « Dieu merci pour l'hospitalité saoudienne ! », ont déclaré les délégués dans le couloir, en grignotant des collations commandées par les hôtes de la CdP pour dynamiser les Parties pendant les longues heures de la nuit.

Le résumé et l'analyse du *Bulletin des négociations de la Terre* à l'issue de cette CdP 16 à la CLD seront disponibles mardi 17 décembre 2024 ici : enb.iisd.org/convention-combat-desertification-uncd-cop16